

A R R E T E

Réglementation du stationnement
De la rue des Cerisiers au n°111 de la Rue
de Poterie à VALOGNES

Valognes, le 25 juillet 2007,

Le MAIRE de VALOGNES,

Vu l'article L.2213-2 (2°) du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour faciliter la sortie des usagers de la rue des Cerisiers à VALOGNES, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1.- A compter du 06 aout 2007, le stationnement de tous véhicules sera interdit rue de Poterie, du n°111 (entrée de l'entreprise Les Maitres Laitiers du Cotentin) à la rue des Cerisiers à VALOGNES.

Article 2.- Messieurs le directeur des services techniques municipaux, le commandant de la brigade de Gendarmerie et le chef du poste de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE :